



Signature du Schéma Départemental de Service aux Familles du Haut-Rhin 2017 – 2019

DOSSIER DE PRESSE

Contacts :

Mr Victor GAUTIER

Chef du bureau de l'information et de la communication
Tél : 03 89 29 20 05

Mme Nadine VILLECHENOUX

Responsable Département OGSP
Tél : 03 68 47 98 59

Signature du Schéma Départemental de Services aux Familles

Signataires

Les membres du comité directeur :

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, M. Laurent Touvet

Monsieur Le Président du conseil d'administration de la Caf du Haut-Rhin,
M. Jacques Rimeize

Monsieur le Directeur de la Caf du Haut-Rhin, M. Jean-Jacques Pion

Madame la Présidente du Conseil Départemental, Mme Brigitte Klinkert

Monsieur le Président du conseil d'administration de la MSA, M. David
Herrscher

Madame la Directrice de la MSA, Mme Christelle Jamot

Les membres du comité de pilotage élargi :

L'Education Nationale

La Cour d'Appel

La Protection Judiciaire de la Jeunesse

L'Union départementale des associations familiales

Un représentant :

- des Lieux Accueil Enfants Parents
- des Relais Assistantes Maternelles
- des Etablissement d'accueil du jeune enfant
- des Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- de l'Union Départementale des Centres Sociaux
- des Associations de Médiation Familiale
- des Associations de l'Aide à Domicile
- des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- de l'Association Espace Rencontre
- du mouvement jeunesse
- des usagers

Le Schéma Départemental de Services aux Familles du Haut-Rhin

Sous l'impulsion du Conseil d'Administration de la Cnaf et dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le gouvernement a décidé de restructurer les politiques locales relatives à la petite enfance et à l'accompagnement à la parentalité.

Dans le Haut-Rhin, le Préfet, la Caf, le Conseil départemental et la MSA ont engagé, de manière conjointe, une démarche visant à l'élaboration d'un schéma départemental de services aux familles.

Enjeu du schéma départemental de services aux familles :

Les politiques relatives à la petite enfance, la jeunesse, la parentalité ou à l'animation de vie sociale, sont conduites par de multiples acteurs et nécessitent une coordination renforcée pour partager les objectifs et optimiser les ressources existantes.

Co-construire une politique partagée, en ayant une visibilité opérationnelle et pluriannuelle

Ce schéma départemental a été conçu comme un outil d'aide à la décision. Pour ce faire, il repose, d'une part, sur la réalisation d'un état des lieux et, d'autre part, sur une traduction déclinée en axes stratégiques et en axes opérationnels.

Méthodologie de travail : une mobilisation des partenaires, des familles et des jeunes

De nombreuses familles, des jeunes, des élus et des professionnels ont été sollicités pour participer à l'élaboration du schéma tant pour la réalisation de l'état des lieux que pour la définition des préconisations d'actions via des groupes de travail. L'ensemble des contributions a permis de mettre en lumière les attentes des familles et plus particulièrement celles des jeunes et d'élaborer des propositions d'actions concrètes.

Cette mobilisation se retrouve également dans l'instance de gouvernance du schéma départemental où ces différents acteurs sont associés.

Résultat et perspectives :

L'état des lieux a fait apparaître une offre de dispositifs et de services conséquente et un souhait de faire progresser la coordination, la cohérence des interventions et l'identification d'objectifs partagés comme « fil rouge » de ce schéma.

Les travaux des groupes de travail ont donné lieu à la réalisation de seize fiches actions organisées autour de six axes thématiques et de deux orientations transversales et techniques :

- Orientations stratégiques transversales :

- Piloter et évaluer les politiques départementales en direction des familles et des jeunes au-travers du schéma ;
- Renforcer l'information sur les actions et dispositifs existants ;
- Coordonner les acteurs et les interventions et optimiser les ressources existantes.

- Orientations techniques :

- Améliorer la réponse aux besoins des familles et des jeunes et renforcer l'accessibilité des services et dispositifs ;
- Promouvoir la qualité des services et des dispositifs en direction des familles et des jeunes ;
- Mieux accompagner les jeunes et les familles à l'engagement citoyen.

La mise en œuvre est une opportunité forte pour consolider la dynamique partenariale et amplifier les actions engagées, en faveur de la réduction des inégalités territoriales et sociales, en matière d'accès aux services.